

Feuille d'Avis Officielle du 15.10.2001

Mines antipersonnel

Allocution de Monsieur Robert Hensler, chancelier d'Etat, lors de l'engagement public du mouvement de libération du Sud Soudan (Soudan People Liberation Army, SPLA) à renoncer à l'usage des mines dans sa lutte armée



Au nom du Gouvernement de la République et canton de Genève, j'ai le plaisir et l'honneur de souhaiter la bienvenue à Genève, carrefour de la concertation internationale aux représentants du mouvement de libération du Sud Soudan. Depuis des siècles, le nom de notre ville et canton est intimement lié à la défense d'idéaux et de principes qui ont pour nom humanisme, paix et démocratie.

Cette vocation de paix est ancienne. C'est en 1830 que Jean-Jacques de Sellon, citoyen de la ville, y fonde la première organisation internationale de l'histoire du monde, "la Société universelle de la paix", qui devait réunir dans l'esprit de son créateur tous les chefs d'Etat du monde civilisé.

Très ancrée dans l'histoire humanitaire, Genève n'a jamais cessé de s'adapter au travers des siècles à la réalité internationale. Cet esprit de Genève illustre en effet la capacité de notre canton à s'adapter en s'imposant aux autres par son innovation et la valeur ajoutée de ses idées. Par les temps qui courent, il est bon de le rappeler. A l'usage de la force militaire, notre petite république a toujours préféré les échanges et la négociation et a acquis ainsi cette image de ville de paix. Au cours de son histoire, en trois occasions principales, la réforme, la Croix-Rouge et l'ONU, Genève a débordé sur le monde, mais le monde a constamment reflué sur elle. Aujourd'hui, l'un des obstacles les plus redoutables et effroyables au retour à la paix est sans aucun doute l'utilisation des mines antipersonnel.

Chaque jour, les mines antipersonnel tuent ou mutilent des centaines de personnes dans le monde, et ce même bien après que les conflits aient cessé. Les mines sont incapables de reconnaître leur cible, c'est pourquoi elles touchent en grande majorité des civils innocents : femmes, hommes et fréquemment enfants. Les effets des mines sont particulièrement cruels pour ces derniers, souvent grièvement blessés en raison de leur petite taille qui les place plus près du point de l'explosion.

En décembre 1997, 123 pays ont signé le traité d'Ottawa. Ce traité qui, comme vous le savez, interdit la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi des mines antipersonnel. Ce n'est toutefois pas encore suffisant. Il faut qu'un plus grand nombre de pays signent le traité d'Ottawa et que ceux qui l'ont déjà signé le ratifient, afin qu'il fasse partie du droit international. C'est en tout cas le voeu du Gouvernement que je représente ici. Tant qu'il restera des mines, l'action menée contre ces engins se poursuivra.

Face à l'ampleur du fléau, et surtout aux changements intervenus dans la structure des conflits, les succès enregistrés avec l'adhésion des Etats au traité d'Ottawa ne suffisent pas. En effet, ce traité, comme l'ensemble des traités internationaux, ne peut être signé que par les Etats. Or, la

plupart des conflits actuels sont des conflits internes qui mettent en jeu des acteurs non-étatiques, des groupes d'opposition, ou des groupes rebelles armés. Combattre les violations des droits de l'homme est l'affaire de tous. A cet égard, il convient de dépasser le stade des professions de foi. Le combat sur le terrain ne peut être que permanent. Et ces actions doivent dépasser les frontières et les égoïsmes.

C'est ce défi que l'Appel de Genève s'est proposé de relever. Un nombre croissant de groupes reconnaît le besoin de discuter le problème des mines. Certains de ces groupes, comme la présence du mouvement de libération du Sud Soudan en témoigne, s'engagent publiquement à bannir l'utilisation de ces armes. Nous sommes aujourd'hui en présence de représentants officiels du Soudan et des dissidents entourés des Autorités fédérale et cantonale pour défendre ensemble une cause noble et s'engager dans ce sens.

L'Appel de Genève offre une occasion nouvelle de déborder sur le monde.

Dans un livre publié en 1917 et intitulé "L'âme de Genève observée par une Française", Marie-Anne Cochet, réfugiée dans notre cité pendant la Première Guerre mondiale, a parlé de cette Genève qui "donne généreusement, inlassablement, mais qui ne se donne jamais".

Là réside le défi : nous devons apprendre à nous donner davantage, au sens du don de soi, et à concilier la générosité du coeur à celle de l'argent. Genève a une mission à remplir - le terme n'est pas trop fort - qui consiste avant tout à maintenir et à développer ce climat tant propice à la négociation et à la réflexion.

Dans cette stratégie et à cet édifice, Genève, cité symbole de la solidarité internationale, entend apporter sa contribution. Elle est fière d'être le dépositaire et le gardien, par sa Chancellerie d'Etat, de ces engagements à bannir l'usage des mines antipersonnel, guidée par le seul but de se mettre au service d'un monde avec plus de paix et d'humanité.

Robert Hensler
Chancelier d'Etat

Appel de Genève

Allocution de Madame Elisabeth Reusse-Decrey, présidente de l'Appel de Genève, à la même occasion



A l'issue d'un long processus de négociations mené par l'Appel de Genève, le mouvement de libération du Sud Soudan est aujourd'hui à Genève pour signer un engagement à interdire totalement les mines antipersonnel. Il s'agit du troisième mouvement rebelle qui prend un tel engagement face à la

communauté internationale en déposant sa signature auprès de l'Appel de Genève. Il s'agit indéniablement d'un immense succès.

Rappelons l'histoire et les buts de cette ONG.

Il y a quatre ans était adoptée, sous l'impulsion de la Campagne internationale contre les mines antipersonnel, lauréat la même année du Prix Nobel de la Paix, la Convention sur l'interdiction totale des mines antipersonnel ou Traité d'Ottawa. Cependant, pour aussi significatif que soit ce succès, force est de reconnaître que de nombreux défis restent à relever pour parvenir à une véritable universalisation de cette nouvelle norme internationale. Outre les abstentions de certains Etats, et non des moindres comme les Etats-Unis, la Chine ou la Fédération de Russie, toute une catégorie d'utilisateurs massifs des mines antipersonnel échappe encore au champ d'application du Traité d'Ottawa. Ce traité en effet, comme tous les traités internationaux, ne peut être signé que par des Etats. Or la majorité des conflits armés actuels sont des conflits internes opposant des forces gouvernementales à des groupes rebelles. Ces «acteurs non-étatiques» armés (NSA), selon l'expression consacrée, seraient aujourd'hui près de 190 actifs à travers le monde. Si tous n'utilisent ou ne fabriquent pas des mines, il n'en reste pas moins que la moitié des mines posées actuellement sur la planète le sont par des NSA.

Cette réalité méconnue a également des incidences négatives sur le processus d'universalisation en cours auprès des Etats. Certains d'entre eux en effet justifient leur propre refus de renoncer aux mines au fait que les NSA qu'ils combattent en utilisent aussi. Un abandon des mines par les groupes armés inciterait alors les Etats à en faire autant ou, du moins, démasquerait les gouvernements qui invoquent ce prétexte.

La démonstration est donc faite : une interdiction inter-étatique est à l'évidence insuffisante pour résoudre le problème des mines. Il est impératif de développer un processus complémentaire au processus d'Ottawa afin d'engager les groupes armés, parties aux conflits contemporains et au problème des mines, à renoncer eux aussi aux mines. Ce n'est qu'en prenant en compte l'ensemble des acteurs agissant sur le terrain que l'on parviendra véritablement à éradiquer ce fléau.

« L'Appel de Genève pour l'adhésion des acteurs non-étatiques à une interdiction totale des mines antipersonnel et aux autres normes humanitaires » est née de ce constat. Il veut être aux groupes armés ce que la Convention d'Ottawa est aux gouvernements, autrement dit un nouvel instrument international permettant aux NSA de s'engager publiquement à abandonner l'usage des mines. Concrètement, cette initiative appelle les groupes armés actifs dans le monde entier à signer une déclaration unilatérale les engageant à

- adhérer à une interdiction totale des mines antipersonnel ;
- entreprendre et coopérer à la destruction des stocks existants, aux opérations de déminage, aux programmes d'assistance aux victimes et de sensibilisation aux dangers des mines ainsi qu'à d'autres formes d'action humanitaire contre ces armes;
- accepter des missions de vérifications.

Outre l'objectif d'amener les NSA à signer cet instrument, l'Appel de Genève s'engage à être le dépositaire des actes signés par les groupes rebelles ainsi que l'organe de contrôle. La Chancellerie du Canton de Genève en étant le gardien.

Né de la préoccupation de lutter contre les mines, ce mécanisme sans précédent ouvre également la voie à des démarches similaires s'adressant à d'autres problèmes de non-respect des normes humanitaires par les acteurs non-étatiques armés. L'Appel de Genève envisage ainsi la possibilité d'élargir, dans un second temps, ses objectifs initiaux à d'autres problématiques, comme l'enrôlement forcé des enfants ou la pratique de la torture.

Enfin il faut noter que seule une ONG neutre et indépendante peut jouer un tel rôle, étant libre de tous liens diplomatique, économique, ou commercial avec des Etats qui verraient d'un mauvais oeil que l'on négocie avec des groupes rebelles armés. Et seul un canton comme Genève peut accueillir une telle ONG et être l'hôte de telles rencontres.

Elisabeth Reusse-Decrey
Présidente de l'Appel de Genève